

CONSEIL SYNDICAL du 21 Octobre 2013

COMPTE-RENDU

Approbation du compte-rendu de la précédente séance (joint à la convocation)

Approuvé à l'unanimité

1. Proposition et élection d'un Vice-Président en remplacement de Mr MARMEYS Louis, démissionnaire

La CC du Haut-Vivarais a désigné en remplacement de Mr MARMEYS Louis, démissionnaire, Mr BOIT Emmanuel délégué titulaire avec pour suppléant Mr CHANTRE Eric et en remplacement de Mr BONNEFOY Guy, démissionnaire, Mr MARCON Jean-Michel, délégué titulaire qui était auparavant son suppléant.

Proposition d'élection d'un Vice-Président en remplacement de Louis MARMEYS.

Pas de candidat proposé au niveau des délégués de la CC du Haut-Vivarais, le Conseil Syndical décide de ne pas désigner de Vice-Président en remplacement de Mr MARMEYS

2. Compte-rendu et approbation des propositions de la Commission de concertation sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Vivarais

Ont assistés à ce point de l'ordre du jour : Mrs Les Maires de ST AGREVE et de ROCHEPAULE et Mrs BOURGES et SABATIER du CVD.

Vincent TARDY présente le rapport établi suite aux réunions de la Commission de concertation et les propositions qui sont faites. Suite à l'enquête qui a été organisée, il propose un système de collecte via des bacs individuels et une collecte via des conteneurs collectifs à accès contrôlés et leurs besoins. Un plan d'actions est proposé si le Conseil Syndical valide la démarche.

Le Conseil syndical valide le mixage bacs individuels et collectifs.

Après vote (13 pour, 0 contre, 5 abstentions) le SICTOM prend en charge la fourniture de bacs collectifs à accès contrôlé dans la limite de 1 pour 400 habitants. Les plateformes en béton sont à la charge des demandeurs ainsi que les bacs collectifs supplémentaires (2 103.50 € HT)

3. Attribution Indemnité de Conseil au Receveur Syndical suite à changement de comptable

Mr ANCELIN est le nouveau comptable à TENCE à compter du 1^{er} Septembre 2013 en remplacement de Mr CUSSONNAUD. L'indemnité de conseil est nominative. Une nouvelle délibération attribuant l'Indemnité de Conseil doit être prise.

Accord du Conseil Syndical

4. Autorisation permanente au comptable pour l'exécution forcée des titres de recettes (lettres relances, mises en demeures, opposition à tiers détenteurs...)

Autorisation permanente plus complète : lettres de relances, mises en demeure de payer, oppositions à tiers détenteurs(OTD) employeurs, OTD sur les prestations familiales avec seuil mini de 30 €, OTD bancaires avec seuil mini de 130 €, saisies ventes par huissier.

Autorisation du Conseil Syndical est donnée au Comptable

5. Annulation de titre de recette de 30 € sur l'exercice 2012

Irrecouvrabilité totale et définitive d'une créance de 30 € suite à courrier du mandataire judiciaire.

Ce titre sera annulé

6. Approbation décision modificative n°1 au budget primitif 2013 (ajustement de crédits)

Fonctionnement : dépenses = recettes = 219 586.34 €

Investissement : dépenses = recettes = 98 222.00 €

Après en avoir connaissance du détail, le Conseil Syndical approuve cette décision modificative

7. Autorisation de signature de conventions avec les éco-organismes apportant des soutiens financiers : OCAD3E pour les DEEE (Equipements Electriques et Electroniques), ECOFOLIO (papiers) et autres

ECOFOLIO : convention couvrant la période du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2016, pour information l'aide en 2012 a été de 11 347.45 € pour 412,917 tonnes de papier (tonnages 2011 pris en compte)

OCAD3E : aide 2013 : une part fixe pour les déchèteries : 3 120.00 € et une part variable en fonction des tonnages collectés (20 €/T ou 40 €/T suivant la catégorie de collecte) et une aide communication. Montant du soutien 2012 : 12 166.41 €.

Autorisation est donnée au Président pour signer ces conventions

8. Autorisation demande subvention ADEME et Conseil Général pour construction déchèterie LE MONASTIER et composteurs individuels pour l'année 2014

Programme Local de Prévention des Déchets : achat en 2013 de 250 composteurs avec bioseaux et fourches pour un coût de 16 893.50 € TTC. Aide financière du Conseil Général Haute-Loire : 1 281,00 €, ADEME : 4 270.52 €, vente composteurs : 104 à 25.00 = 2 600.00 € et 115 à 30.00 = 3 450.00 €, reste à vendre 12 à 25.00 € et 8 à 30.00 €. Les autres ont été remis ou seront remis gracieusement aux foyers témoins ou aux écoles. En 2014 l'opération est à reconduire, de nouvelles aides sont à solliciter auprès du CG 43 et ADEME. A ce jour une soixantaine de réservations ont été faites.

Le Président est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Général et de l'ADEME

9. Questions diverses

- comparaison des tonnages collectés : janv.-sept 2012/janv.-sept13
- situation distribution bacs et renouvellement contrats CUI en cours (1^{er} juin-30 novembre 2013)
- plainte déposée en Préfecture par des riverains au sujet d'odeurs aux abords de Villemarché. Visite de l'Inspecteur de la DREAL le 25 octobre 2013. Des travaux de couverture partielle de la partie en exploitation ont été effectués avec l'étanchéisation de 2 têtes de puits de biogaz.
- vol et dégradation à la déchèterie du CHAMBON SUR LIGNON le 5 octobre 2013, l'auteur des faits a pu être identifié après visualisation des enregistrements des caméras de vidéoprotection.
- appel d'offres marchés assurances lancé, date limite de réception des offres : 14 novembre 2013.